

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2014**

Le vendredi 19 septembre, à 21h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie de Breuilpont sous la présidence de Monsieur Michel ALBARO, Maire.

Etaients présents

Mmes Dominique DESROCHES, maire adjointe, Ghislaine COLIN adjointe, MM. Didier GIRARD, Frédéric BREMARD adjoints,

Mesdames Isabelle CLIQUE, Elisabeth GOARIN, Katia LEARD, Sophie LEGRAND, Hélène LENORMAND, Messieurs Christophe BABILLOT, Olivier BIDÈRE, Daniel FOUET, Sébastien VALLENGELIER, conseillers municipaux.

Absent excusé

M. Wenceslas de LOBKOWICZ

M. Olivier BIDÈRE est nommé secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 11 juillet 2014 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance du 19 septembre 2014

A la demande de M. le Maire et après accord unanime des présents, un point est supprimé de l'ordre du jour :

- Point n° 4 – Délibération portant sur le projet d'aménagement d'un terrain de pétanque.

Le point n° 4 de l'ordre du jour sera remplacé par :

- Délibération autorisant le maire à signer une convention avec les intervenants professionnels extérieurs dans le cadre du temps péri-éducatif

Deux points sont rajoutés à l'ordre du jour :

- Délibération autorisant le maire à signer une convention avec un professeur de musique pour des cours dispensés dans le cadre scolaire

- Délibération portant sur deux demandes de subventions exceptionnelles

L'ordre du jour de la séance du 19 septembre 2014 est ainsi modifié

1. Délibération portant attribution des indemnités de conseil et de budget au receveur municipal
2. Délibération autorisant le maire à signer une convention avec le SIGES relative au remboursement des frais de fonctionnement du syndicat
3. Délibération portant sur le choix du nom de l'impasse dite "SECOMILE"
4. Délibération autorisant le maire à signer une convention avec les intervenants professionnels extérieurs dans le cadre du temps péri-éducatif
5. Délibération autorisant le maire à signer une convention avec un professeur de musique pour des cours dispensés dans le cadre scolaire
6. Délibération portant sur deux demandes de subventions exceptionnelles

1 – DELIBERATION PORTANT ATTRIBUTION DES INDEMNITES DE CONSEIL ET DE BUDGET AU RECEVEUR MUNICIPAL

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de confection de budget aux receveurs des communes et établissements publics locaux,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de confection de conseil aux receveurs des communes et établissements publics locaux, et notamment son article 3,

Vu l'élection du nouveau conseil municipal le 28 mars 2014 ;

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

- Et d'accorder à Madame Erika GUILLEE, receveur municipal, à compter du 28 mars 2014, l'indemnité de conseil et l'indemnité de budget à taux plein calculées selon les bases définies par les arrêtés précités.

2 – DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER UNE CONVENTION AVEC LE SIGES RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Monsieur le maire informe les membres du conseil qu'il a reçu une demande de participation aux frais de fonctionnement du SIGES – Syndicat intercommunal de gestion et de construction des équipements sportifs, des collèges du secteur de Vernon/Ecos. La participation financière, déterminée lors du vote du budget primitif 2014 du syndicat, s'élève à 225 € par enfant, pour l'année scolaire 2013/2014. Un enfant de Breuilpont étant scolarisé sur le secteur de Vernon/Ecos, la commune doit signer une convention avec le SIGES pour s'engager à verser la participation financière demandée.

Monsieur le maire précise que cette dépense a été inscrite au budget primitif 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à signer avec le SIGES de Vernon/Ecos la convention de participation relative au remboursement des frais de fonctionnement du syndicat pour l'année scolaire 2013/2014, engageant la commune pour la participation d'1 élève, soit un montant de 225 €.

3 – DELIBERATION PORTANT SUR LE CHOIX DU NOM DE L'IMPASSE DITE "SECOMILE"

Madame DESROCHES, maire-adjointe, rappelle la décision prise lors de la dernière séance du conseil municipal, de procéder à la consultation des habitants de la commune sur une question fermée portant sur le choix du nom de l'impasse du lotissement SECOMILE. Les 565 bulletins ont été distribués les 5 et 6 septembre, pour un retour fixé au 15 septembre.

A cette date, le dépouillement a compté 127 réponses (+ 3 bulletins nuls), soit 23% du total des bulletins distribués, ayant donné les résultats suivants :

- Allée du Clos LE CARDINAL : 36 voix (soit 28 %)
- Allée du Val Robinson : 59 voix (soit 46 %)
- Allée Claude VALLENGELIER : 9 voix (soit 7 %)
- Chemin de la Vallée Robinson : 23 voix (soit 18 %)

Après avoir pris connaissance de ces résultats, monsieur le maire propose aux membres du conseil de valider ce choix.

Le conseil municipal, à l'unanimité de membres présents, valide les résultats de la consultation présentés ci-dessus, et approuve le choix du nom de cette nouvelle voie : « Allée du Val Robinson ».

4 – DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER UNE CONVENTION AVEC LES INTERVENANTS PROFESSIONNELS EXTERIEURS DANS LE CADRE DU TEMPS PERI-EDUCATIF

Madame DESROCHES rappelle que lors de sa dernière séance, le conseil municipal a délibéré sur le tarif horaire plafond de 30 € pour la rémunération des intervenants extérieurs, sur le temps péri-éducatif. Elle explique que la procédure de rémunération des intervenants professionnels nous a été depuis communiquée : il convient pour ce faire d'établir une convention entre la commune et chaque professionnel, pour déterminer les modalités pratiques et financières de leur intervention.

Monsieur le maire demande au conseil municipal son autorisation pour la signature de ces conventions.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise monsieur le maire à signer une convention avec chaque intervenant professionnel dans le cadre du temps péri-éducatif, fixant les modalités pratiques et financières sur la base du tarif horaire plafond de 30 €.

5 – DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER UNE CONVENTION AVEC UN PROFESSEUR DE MUSIQUE POUR DES COURS DISPENSES DANS LE CADRE SCOLAIRE

Madame DESROCHES expose au conseil municipal qu'une demande a été formulée par Mme CAUDIN, directrice de l'école St-Exupéry, pour l'intervention d'un professeur de musique sur le temps scolaire et sous la responsabilité pédagogique des enseignants. Cette demande entre dans le cadre financier de l'enveloppe budgétaire annuelle allouée à l'école.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de Madame Laurence CAUDIN, directrice de l'école maternelle et primaire St-Exupéry, en date du 18 septembre 2014,

Délibère à l'unanimité :

Article 1 : Approuve les interventions de Madame Fabienne TULEFF en activité musicale à raison de 3 heures par semaine, à compter du 3 octobre 2014 et jusqu'à la fin de l'année scolaire, soit 10 semaines d'octobre à décembre (budget 2014), et 20 semaines de janvier à juin (budget 2015).

Article 2 : Autorise monsieur le maire à signer une convention de prestations de services avec Madame Fabienne TULEFF, auto-entrepreneur, pour assurer le paiement des heures réalisées en musique, dans la limite du nombre d'heures défini par la présente, et du taux horaire suivant de 35 € toutes charges comprises (salaires + charges + précarité + congés payés inclus).

6 – DELIBERATION PORTANT SUR DEUX DEMANDES DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Madame COLIN, adjointe au maire, informe le conseil municipal qu'elle a reçu 2 demandes de subventions exceptionnelles.

1. Pour la première, il s'agit d'une demande du Football Club de Garennes-Bueil-La Couture-Breuilpont. Suite à son passage en division d'honneur, cette association a besoin, pour ses compétitions en championnat, d'abris de touche à installer sur le terrain de football. Le devis pour cet équipement s'élève à 1.918 € TTC. Il conviendrait que le club de foot s'acquitte lui-même de cet achat urgent afin de bénéficier d'un prix avantageux, et bénéficie en retour d'une subvention de la commune du même montant.
2. La seconde demande émane de l'association « Le Rendez-vous des Lutins », qui a acquis une banderole de communication pour le forum des associations d'un montant de 140 € TTC. A cela s'ajoutent des frais d'assurance s'élevant à 89,45 €. Cette association n'a jusqu'à présent jamais réclamé de subvention, mais suite à ces dépenses exceptionnelles, les cotisations de ses adhérents ne lui permettent plus de tenir un équilibre financier.

Ayant entendu cet exposé, et sur proposition de monsieur le maire, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'octroyer les subventions suivantes :

1. **1.918 € pour le Football Club**
2. **250 € pour l'association « Le Rendez-vous des Lutins »**

Ces dépenses seront inscrites sur le chapitre 65 / compte 6574 – subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.

TOUR DE TABLE – INFORMATIONS DIVERSES

Il est noté l'arrivée de M. Wenceslas de LOBKOWICZ à 21h35 pendant l'exposé de Mme DEROCHEs sur la rentrée scolaire.

❖ **Mme Dominique DESROCHES fait le point sur la rentrée scolaire :**

173 élèves ont retrouvé les bancs de l'école le mardi 2 septembre, 64 pour la maternelle et 109 pour le primaire. Le lendemain de la rentrée, Mme Laurence CAUDIN, directrice de l'école, nous a informés de la réouverture officielle d'une classe pour la maternelle, une nouvelle enseignante a été nommée le jeudi et l'installation a été effective le vendredi. Du fait d'avoir retrouvé notre 3^{ème} classe nous devons pourvoir au poste d'une ½ assistante maternelle.

Restaurant scolaire : Nous avons une centaine d'inscriptions au restaurant scolaire. Les jeudis sont assez surchargés pour le service des grands, le recrutement du ½ poste nous permettra d'en revoir l'organisation, ce qui devrait être réglé dans les 15 prochains jours.

Les rythmes scolaires : L'établissement des plannings pour les TPE et notamment pour les enfants de maternelle, avaient été faits en fonction de la disponibilité de nos agents avant les vacances scolaires et en tenant compte de la fermeture d'une classe.

Pour l'heure et demi du jeudi, aucun problème pour les élémentaires où 6 ateliers ont été organisés (Espagnol, Yoga, Atelier d'expression, Musique, Rugby et danse). Pour la maternelle (3 classes), l'organisation est à revoir, le recrutement du ½ poste nous permettra également d'en revoir l'organisation dans les prochains 15 jours.

Pour les temps récréatifs des lundis, mardis et vendredis entre 16h00 et 16h30, malgré deux appels faits auprès des parents d'élèves, nous rencontrons au niveau des primaires, un manque de volontaires pour assurer cette demi-heure, un nouvel appel va être fait auprès de ces derniers dans les prochains jours, ceci afin de pouvoir poursuivre cet accueil.

Il est signalé également que ces temps péri-éducatifs ne sont pas à la carte et qu'il est impératif d'en respecter l'organisation, que ce soit au niveau des horaires, que de l'inscription.

- ❖ **M. Didier GIRARD et Frédéric BREMARD** font communément un point sur les vannages et entretien des cours d'eau :
 - Vannage mobile (Moulin du pont des pierres) ... Des gens touchent aux réglages. Quelle protection installer contre le vandalisme ? La solution pourrait être de l'automatiser !
 - L'entretien des cours d'eau a été réalisé, après avoir défini qui fait quoi ! à titre d'exemple au niveau du pont d'Arcole à 50% avec la commune de Merrey.
 - Vannes au lieu "les communes"... rencontre avec le garde rivière et le technicien rivière du syndicat des eaux, qui ont proposé de faire une étude pour vérifier l'intérêt de cette vanne, voir de la supprimer. Demande au SIRE 2 de faire l'étude puis faire une réunion avec les riverains (80 % des travaux, au minimum, sont pris en charge le syndicat et la CAPE, étude gratuite).
Christophe BABILLOT « *il faut regarder s'il existe d'autres types de vannes* »

- ❖ **M. Didier GIRARD** > Points sur le PLU et restaurant de la petite gare
 - PLU - Il est rappelé que l'enquête publique a eu lieu de mi-juin à mi-juillet, que le rapport du commissaire enquêteur a été reçu un mois plus tard et **que ce dernier est consultable en MAIRIE par toute personne désireuse de le faire.**
L'entrée en vigueur de la loi ALUR en mars 2014, nous a obligé à transmettre notre projet de PLU à la C.D.E.A., chose qui a été faite cet été. La réunion à la DDTM de cette commission a eu lieu cette semaine et nous sommes dans l'attente du retour officiel, à priori pas d'avis défavorables....Dès ce retour, la commission du PLU se réunira en mairie.
 - Restaurant de la petite gare – Malgré 2/3 mails et 2 appels téléphoniques auprès de l'Architecte, pour le relancer sur des demandes de renseignements/explications, nous n'avons pas de réponse. La décision est prise de lui adresser un courrier recommandé avec accusé de réception. Nous aviserons en conséquence et une réunion de la commission sera envisagée.

- ❖ **M. Wenceslas de LOBKOWICZ** > Quel avenir pour nos cimetières !
Comme annoncé lors de notre séance du 11 juin, Frédéric BREMARD et Wenceslas de LOBKOWICZ se sont préoccupés sur le devenir de nos cimetières, en particulier celui de Breuilpont bourg.
M. de LOBKOWICZ en a fait une synthèse qui a été remise à chacun des membres du conseil : Constatation, cadre juridique, quelle décision ? Il est suggéré au Conseil d'en prendre connaissance pour qu'une décision soit prise et qu'une délibération soit à l'ordre du jour lors de notre prochain conseil.
Monsieur le maire, suggère de se rapprocher de la commune de Saint Aquilin-de-Pacy, afin de voir ce qui a été fait à ce sujet, il y a peu....

- ❖ **Mme Elisabeth GOARIN** > A la demande d'administrés
 - Entretien des caniveaux et avaloirs : Frédéric BREMARD lui répond que certains ont déjà été faits et que ceux du centre bourg seront effectués les 16/17 octobre.
 - Permis de Saint Chéron : Didier GIRARD lui répond que des pièces complémentaires ont été transmises et que nous étions dans l'attente d'une décision officielle écrite.

- ❖ **M. Christophe BABILLOT** > point SITE INERNET
Un premier cahier des charges avait été réalisé et les premières consultations avaient débutées fin juillet. Après une relance début septembre, sur les 4 sollicités, 2 ont répondu et 1 nous a demandé le budget (que nous avons refusé de donner).
Le délai de réalisation a été augmenté de 2 mois et nous allons ré-ouvrir la consultation.

- ❖ **Mme Sophie LEGRAND**
 - Interpelle le conseil sur des FEUX qui sont faits dans les jardins. Cette pratique est interdite et un rappel sera fait dans le prochain bulletin municipal !
 - Informe que Mme Anne-Sophie BAPOU (pédopsychiatre, analyste thérapeute petite enfance) recherche un local sur la commune.

❖ **M. Daniel FOUET** > *Conseil Municipal des Jeunes*

Informe qu'en compagnie d'Isabelle CLIQUE, ils ont rencontré la directrice de l'école Mme CAUDIN. Elle est très intéressée. Consultation des enfants d'ici 1 mois avec les élèves de CM1/CM2 (voir CE2)
L'intervention de M. le Maire serait souhaitable. Réalisation d'élections.
Les réunions pourraient avoir lieu le jeudi APM - Rencontre 1 fois/mois
Retour pour vacances TOUSSAINT

❖ **M. Frédéric BREMARD** > *Points sur l'éclairage public et divers*

- Eclairage publique : Quelques demandes nous sont parvenues sur la "gestion" des plages horaires d'éclairage sur la commune. "Une ligne pilote" sera mise en place d'ici le prochain conseil pour valider des éventuelles modifications d'horaires...
Sera également étudié, la mise place de détecteurs crépusculaires...
- Divers :
 - Les Murs du cimetière de Breuilpont centre sont "réparés", ceux de St Chéron le seront dans le courant de la semaine prochaine,
 - Les véhicules de la commune ont été "sérigraphiés" et sont maintenant reconnaissables,
 - Nous n'avons pas de machine pour le ramassage des feuilles... à étudier...
 - Les abords de l'école et du restaurant scolaire ont été "nettoyés", un nouveau passage piétons école/cantine a été mis en place et il est nécessaire d'y installer un panneau à alimentation scolaire, pour signaler la présence d'enfants.

❖ **Mme Ghislaine COLIN** > *Points sur les manifestations*

- 7 Associations culturelles et sportives du village ont participé activement au FORUM du 6 septembre, retours très positifs pour chacune, il est signalé que le foot a eu beaucoup de contacts et a réalisé 3 inscriptions, dont 1 fille... A renouveler l'année prochaine....
- Le Train de la libération (06/09) et les anciennes en vallée d'Eure (07/09) > Tout c'est bien passé au niveau de l'organisation.
- L'association **ALEDA (Association Les Enfants D'Abord)** a organisé sa foire à tout le dimanche 14 septembre. Le temps était de la partie, belle participation et beaucoup d'affluence.

Plus aucune question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h15